



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 mai 2013 à 19 h 00 au centre municipal situé au 7, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Madame Isabelle Clément	Siège 5 arrivée à 19 h 45
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Est absent :

Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
-----------------------------	---------

Le siège 3 est laissé vacant par le départ du conseiller Éric Lacaille en janvier 2013

Est aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Présentation d'un projet d'environnement par Mélodie Henri et Ashley Matthews

Présentation des états financiers 2012 par Michel Lacroix

Des citoyens du chemin du Lac-chez-Médée s'adressent aux membres du conseil concernant la collecte des matières résiduelles sur leur chemin et déposent des documents

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin, ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 15 devant environ 20 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :



000 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2013
- 0.5 Rapport d'activités du Maire du mois d'avril 2013

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour avril 2013
- 1.2 Acceptation des déboursés d'avril 2013
- 1.3 Dossier contribuable 3814 37 5174
- 1.4 Dossier contribuable 4018 31 4850
- 1.5 Dossier contribuable 4013 53 4961
- 1.6 Ressources humaines : réceptionniste et secrétaire d'élections
- 1.7 Ressources humaines : opérateur de niveleuse
- 1.8 Dépôt et présentation du rapport financier 2012
Et approbation des honoraires professionnels
- 1.9 Groupe DL : renouvellement du contrat de service pour le parc informatique

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 SSI approbation de la Politique interne
- 2.2 SSI Entente de fourniture de service Incendie avec la ville de Gracefield (répondante)
- 2.3 SSI Entente de fourniture de service Incendie avec la ville de Gracefield (requérante)
- 2.4 SSI Approbation des limites d'intervention de Blue Sea
- 2.5 Numéros civiques – approbation des changements
- 2.6 Sécurité Civile – Inondation du chemin Lafontaine
- 2.7 Inondation du chemin Lafontaine : demande d'une contribuable

300 TRANSPORT

- 3.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'exercice 2012
- 3.2 Sentiers des Pionniers : demande d'entretien
- 3.3 Déchiqueteuse à branches : remplacement du moteur

400 HYGIÈNE DU MILIEU et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Coalition Barrage : demande d'appui
- 4.2 OSBL protection de l'eau VG Invitation
- 4.3 Entente de collecte des matières résiduelles avec la ville de Gracefield
- 4.4 Projet pour l'environnement
- Ajout 4.5 Collecte des matières résiduelles sur le chemin du Lac-chez-Médée



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Albatros Vallée-de-la-Gatineau
- 5.2 Camp Le Terrier
- 5.3 Semaine Québécoise des personnes handicapées
- 5.4 Médaille du Lieutenant- gouverneur du Québec attribuée à Alicia-Maude Gauthier-Potvin

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 La Petite Séduction : spectacle de levée de fonds 12 mai
- 6.2 Mont Morissette : concours de Slogan
- 6.3 Mont Morissette : modification au contrat pour la tour
- 6.4 Municipalité amie des aînés et politique familiale municipale Questionnaire et séance de consultation le 8 juin 2013 à 9h

700 LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Programme de soutien à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine de l'Outaouais : Blue Sea et l'Outaouais : nos aînés se souviennent
- 7.2 Association des amis du presbytère : protocole d'entente
- 7.3 Association des amis du presbytère : demande de contribution financière
- 7.4 Invitation : Le printemps est arrivé au presbytère 18 mai
- 7.5 Biblio : Mettre fin au taxage et à l'intimidation
- 7.6 Biblio : concours L'écolo Biblio
- 7.7 Biblio : cartes musées
- 7.8 Biblio : achat d'une étagère

800 CORRESPONDANCE

- 8.1 Comité technique en loisir CR 21 mars 2013
- 8.2 Comité Sécurité publique - Sécurité incendie CR 2 avril 2013
- 8.3 Comité sécurité incendie CR 2013-04-03
- 8.4 MRC VG avis d'adoption du règlement 2012-245
- 8.5 MRC VG avis d'adoption du règlement 2012-246
- 8.6 Commentaires d'un contribuable
- 8.7 Conformité de l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour 2013

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS

1100 FERMETURE DE LA SÉANCE



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

2013-05-436

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 6 mai 2013 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons avec l'ajout suivant :

4.5 Collecte des matières résiduelles sur le chemin du Lac-chez-Médée

ADOPTÉE

2013-05-437

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 AVRIL 2013

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2013 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE

2013-05-438

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 AVRIL 2013

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 13 avril 2013 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE

NOTE :

Dépôt et lecture du rapport d'activités du maire du mois d'avril 2013



2013-05-439

ACCEPTATION DES SALAIRES VERSÉS EN AVRIL 2013 ET DES REMISES À PAYER

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 14 à 17 d'avril 2013 et qui totalisent un montant de 21 839,48 \$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 10 559,50 \$ pour les salaires versés en avril 2013 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 705,84\$ \$ pour le mois d'avril 2013 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 337,06 \$ pour le mois d'avril 2013 soient acceptées.

ADOPTÉE

2013-05-440

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS ET PRÉLÈVEMENTS DU MOIS D'AVRIL 2013

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE les déboursés d'avril 2013 qui totalisent un montant de 110 171,48 \$ sur le journal des déboursés nos 181 et 182 soient acceptés.

ADOPTÉE

2013-05-441

DOSSIER CONTRIBUABLE 3814 37 5174

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été enregistré sur la propriété portant le matricule 3814 37 5174; ce qui signifie que dans une éventuelle vente de la propriété par le propriétaire, les taxes seront payées obligatoirement à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats, Desjardins & Gauthier, a fait parvenir une note dans ce dossier à savoir si la municipalité souhaite entreprendre d'autres procédures comme une saisie de salaire ou une saisie immobilière;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à Desjardins & Gauthier, avocats, de conserver le statut quo dans le dossier 3814 37 5174 et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE

2013-05-442

DOSSIER CONTRIBUABLE 4018 31 4850

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été enregistré sur la propriété portant le matricule 4018 31 4850; ce qui signifie que dans une éventuelle vente de la propriété par le propriétaire, les taxes seront payées obligatoirement à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats, Desjardins & Gauthier, a fait parvenir une note dans ce dossier à savoir si la municipalité souhaite entreprendre d'autres procédures comme une saisie de salaire ou une saisie immobilière;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à Desjardins & Gauthier, avocats, de conserver le statut quo dans le dossier 4018 31 4850 et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE

2013-05-443

DOSSIER CONTRIBUABLE 4013 53 4961

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été enregistré sur la propriété portant le matricule 4013 53 4961; ce qui signifie que dans une éventuelle vente de la propriété par le propriétaire, les taxes seront payées obligatoirement à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats, Desjardins & Gauthier, a fait parvenir une note dans ce dossier à savoir si la municipalité souhaite entreprendre d'autres procédures comme une saisie de salaire ou une saisie immobilière;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à Desjardins & Gauthier, avocats, de conserver le statut quo dans le dossier 4013 53 4961 et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE



2013-05-444

RESSOURCES HUMAINES : RÉCEPTIONNISTE ET SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers se sont ajoutés au niveau administratif tel que : MADA Municipalité amie des aînés, PFM Politique familiale, le projet de la construction de la tour du mont Morissette et le volet d'interprétation, la Petite Séduction, l'élection municipale de novembre, la révision des numéros civiques, l'installation des plaquettes de numéros civiques, la collecte des ordures sur les chemins privés, les appels d'offres, les activités culturelles au presbytère, les Fleurons du Québec, le projet d'agrandissement du centre municipal, la gestion du personnel (nouveaux employés), sécurité civile (tempête hivernale du 21 décembre et inondation ch. Lafontaine);

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux dossiers apportent des retards exemplaires dans l'accomplissement des tâches journalières;

CONSIDÉRANT QU'il serait indispensable d'ajouter un poste de réception et de secrétaire d'élection afin de subvenir à la charge de travail additionnel;

CONSIDÉRANT QUE ce poste serait temporaire à raison de 15 à 22.5 heures par semaine pour la période s'échelonnant de mai 2013 à la fin novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE cet employé pourrait aussi faire du remplacement lors des vacances annuelles des autres employés;

CONSIDÉRANT QU'il serait indispensable que ce nouvel employé détienne des connaissances au niveau du logiciel municipal PG Solutions ainsi que celui au niveau électoral PerFas;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la publication d'une offre d'emploi pour un poste temporaire de réceptionniste et secrétaire d'élection avec les exigences suivantes :

- Détenir un DES, DEP en secrétariat ou DEC en technique de bureautique;
- Bonne connaissance de l'informatique (suite Office)
- Connaissance du logiciel municipal PG Solutions;
- Connaissance du logiciel électoral PerFas;
- Bilingue (français et anglais)



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

- Qualités recherchées : discrétion, diplomatie, courtoisie, professionnalisme et facilité de communication;
- Expérience de travail dans un bureau municipal;
- Expérience de travail dans l'organisation d'élection municipale.

QUE cette offre d'emploi décrive la description de tâches, dont :

- Accueil des personnes qui se présentent au bureau municipal;
- Répondre au téléphone et exécuter des tâches de bureau;
- Ouverture et distribution du courrier;
- Assister la présidente d'élection dans toutes les facettes de l'organisation de l'élection municipale du 3 novembre 2013 incluant le recrutement et la formation du personnel électoral ainsi que la gestion de la liste électorale;

QUE ce poste temporaire s'échelonne de mai à novembre 2013 à raison de 15 à 22.5 heures (variables) par semaine au taux horaire de 14,50 \$;

QUE les conseillers Isabelle Clément et Fernand Gagnon ainsi que la directrice générale Josée Parsons soient autorisés à siéger sur le comité de sélection et que leur décision sera entérinée à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

2013-05-445

RESSOURCES HUMAINES : OPÉRATEUR DE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE l'opérateur de niveleuse s'est retiré à l'automne 2012 et que le poste est demeuré vacant;

CONSIDÉRANT QUE Michel Fortin est intéressé à essayer d'opérer la niveleuse à raison de 2 à 3 jours par semaine;

CONSIDÉRANT QUE Bruno Martin est aussi intéressé à remplir ce poste le soir et les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE le nivelage des chemins municipaux requiert approximativement trois jours de travail par semaine;

CONSIDÉRANT QUE Mathieu Clément, étudiant au centre de formation professionnelle de Mont-Laurier en voirie forestière a déposé son curriculum vitae au bureau municipal ainsi que sa candidature pour le poste d'opérateur de niveleuse;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'essai de Michel Fortin et Bruno Martin pour le poste d'opérateur de niveleuse à raison de 2 à 3 jours par semaine pour la période estivale au salaire prévu à l'échelle salariale.

ADOPTÉE

2013-05-446

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2012

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification comptable 2012, la firme Piché & Lacroix CPA inc. a dressé le rapport financier pour cette même exercice;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier annuel au 31 décembre 2012 montre un surplus de 14 136\$;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve le rapport financier annuel 2012 préparé et déposé par la firme Piché & Lacroix CPA inc.;

QUE ce conseil autorise le paiement des honoraires professionnels pour la période de 1^{er} décembre 2012 au 6 mai 2013 pour un montant de 17 533,69 \$ incluant les taxes à la firme Piché & Lacroix CPA inc.

ADOPTÉE

2013-05-447

GROUPE DL : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE PARC INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service numéro MK8194632261-13 pour le parc informatique a pris fin le 30 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels de ce contrat sont de 3 792.00\$ plus les taxes applicables et incluant les frais de déplacement;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

QUE ce Conseil approuve le renouvellement du contrat de service pour le parc informatique auprès du Groupe DL pour la période du 30 avril 2013 jusqu'au 29 avril 2014;

QUE ce Conseil approuve les coûts annuels du contrat de service numéro MK8194632261-13 au montant de 3 792\$ plus les taxes applicables et incluant les frais de déplacement et payable en 1 seul versement;

QUE ce conseil autorise la directrice générale Josée Parsons à signer le contrat de service pour et au nom de la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE

2013-05-448

SSI APPROBATION DE LA POLITIQUE INTERNE

CONSIDÉRANT QUE la Politique interne du service de sécurité incendie (SSI) de la municipalité de Blue Sea est expirée;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre mensuelle du comité d'incendie qui s'est tenue le 3 avril dernier, les membres du comité ont étudié le document proposé et recommande au conseil municipal de l'adopter tel que déposé à la plénière du 29 avril 2013;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la politique interne du service en sécurité incendie tel que déposée;

QUE la Politique interne du service en sécurité incendie entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil municipal.

ADOPTÉE



2013-05-449

SSI ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE INCENDIE AVEC LA VILLE DE GRACEFIELD (RÉPONDANTE)

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Blue Sea le 26 mars 2013 à laquelle étaient présents le coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Sylvain Pepin, les représentants de la ville de Gracefield : le maire, monsieur Réal Rochon, le directeur général, Monsieur Jean-Marie Gauthier et le directeur du SSI monsieur Louis Gauthier ainsi que les représentants de la municipalité de Blue Sea, le maire, monsieur Laurent Fortin, la directrice générale, madame Josée Parsons et le directeur du SSI monsieur Éric Lacaille, la ville de Gracefield a déposé l'entente relative à un plan d'aide pour la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente proposée par la ville de Gracefield a été adoptée par son conseil municipal;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte l'entente proposée par la ville de Gracefield, pour la fourniture de service de protection incendie entre la municipalité de Blue Sea et la Ville de Gracefield lorsque Blue Sea est la municipalité requérante et Gracefield la municipalité répondante;

QUE ce Conseil autorise le maire Laurent Fortin et la directrice générale Josée Parsons à signer l'entente.

ADOPTÉE

2013-05-450

SSI ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE INCENDIE AVEC LA VILLE DE GRACEFIELD (REQUÉRANTE)

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Blue Sea le 26 mars 2013 à laquelle étaient présents le coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Sylvain Pepin, les représentants de la ville de Gracefield : le maire, monsieur Réal Rochon, le directeur général, Monsieur Jean-Marie Gauthier et le directeur du SSI monsieur Louis Gauthier ainsi que les représentants de la municipalité de Blue Sea, le maire, monsieur Laurent Fortin, la directrice générale, madame Josée



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

Parsons et le directeur du SSI monsieur Éric Lacaille, la municipalité de Blue Sea a déposé l'entente relative à un plan d'aide pour la protection contre l'incendie; Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte l'entente, pour la fourniture de service de protection incendie entre la municipalité de Blue Sea et la Ville de Gracefield lorsque **Blue Sea est la municipalité répondante et Gracefield la municipalité requérante;**

QUE ce Conseil autorise le maire Laurent Fortin et la directrice générale Josée Parsons à signer l'entente.

QU'une l'entente soit acheminée à la ville de Gracefield pour approbation par son conseil municipal.

ADOPTÉE

2013-05-451

SSI APPROBATION DES LIMITES D'INTERVENTION DE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE dans la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la municipalité s'est engagée à entériner des ententes de protection incendie avec les municipalités limitrophes dans le but de rencontrer les objectifs du schéma;

CONSIDÉRANT QUE les limites d'intervention du service en sécurité incendie de Blue Sea doivent être approuvées par le Conseil municipal et transmises à la centrale d'urgence CLR par l'entremise de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve les limites d'intervention du service en sécurité incendie de Blue Sea tel qu'illustrées sur la carte intitulée Limite d'intervention pour la municipalité de Blue Sea produite par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et datée du 4 mai 2012 pour des fins d'entraide automatique;

QUE ce Conseil autorise la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à transmettre ces limites à la centrale d'urgence CLR.

ADOPTÉE



2013-05-452

NUMÉROS CIVIQUES – APPROBATION DES CHANGEMENTS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu constatations d'erreurs dans l'attribution des numéros civiques sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'afin de régulariser cette situation, tant au niveau cohérence qu'en celui des services d'urgence et de livraison, nous avons modifié approximativement 709 adresses de propriété créant du même fait des changements d'adresses postales pour les résidents;

CONSIDÉRANT QUE ces changements créeront une lourde charge aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE grâce au Service québécois de changement d'adresse, les citoyens pourront, en une seule démarche, aviser les six ministères et organismes suivants de leur changement d'adresse:

- **Directeur général des élections du Québec;**
- **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;**
- **Revenu Québec;**
- **Régie de l'assurance maladie du Québec;**
- **Régie des rentes du Québec;**
- **Société de l'assurance automobile du Québec.**

CONSIDÉRANT QUE les citoyens pourront accéder à ce service par Internet, par téléphone et dans tous les bureaux de Services Québec;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada nous ont informés que lorsqu'il se produit un changement majeur, il faut s'assurer que tous les intervenants et les organismes concernés doivent être mis en contact au même moment afin que tout se coordonne et que cela ne cause aucun incident, tels : les services d'urgence, Postes Canada, Bell Canada, Hydro-Québec, l'installation des plaquettes de numéro civique ainsi que les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE tous les intervenants doivent travailler de concert, Postes Canada assignera un employé de leur entreprise qui travaillera avec un employé de la Commission de toponymie du Québec, le 911 ainsi qu'un employé de la municipalité afin que les nouvelles adresses soient effectives en même temps;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

QUE ce Conseil approuve les changements d'adresses tel que déposé et repousse la date d'installation des plaquettes de numéro civique vers la fin du mois de juillet 2013 afin que les changements aient eu le temps de se faire au niveau des systèmes informatiques et ainsi assurer la sécurité des citoyens et éviter les confusions.

ADOPTÉE

2013-05-453

SÉCURITÉ CIVILE – INONDATION CHEMIN LAFONTAINE

CONSIDÉRANT QUE la période de dégel printanier a, le 20 avril 2013, provoqué des dommages considérables sur le chemin Lafontaine près du barrage;

CONSIDÉRANT l'urgence de remettre en bon état une partie du chemin Lafontaine, des travaux de réfection ont été réalisés en y engageant de la machinerie, l'achat de gravier, de pierres, en y changeant 2 ponceaux ainsi que la pose de matériel granulaire de finition;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve les dépenses citées au préambule;

QUE ce conseil désire qu'une demande d'aide financière soit faite auprès du Ministère de la Sécurité publique et nomme la directrice générale Josée Parsons comme signataire pour la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE

2013-05-454

INONDATION DEMANDE D'UNE CONTRIBUABLE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inondation du chemin Lafontaine survenue le 20 avril 2013, une contribuable a endommagé sa voiture sur la partie en réparation et que suite à un estimé d'un garagiste, elle demande à la municipalité de lui rembourser les frais au montant de 300\$;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil remette ce dossier à la compagnie d'assurances de la municipalité afin que cette dernière assure le traitement de la demande.

ADOPTÉE



2013-05-455

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'EXERCICE 2012

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 146 094 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition d'Isabelle Clément appuyé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2013-05-456

SENTIERS DES PIONNIERS : ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QU'un contribuable a fait parvenir une demande à ce que la municipalité remette en meilleur état le Sentier des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE le Sentier des Pionniers est emprunté régulièrement par un groupe de gens qui viennent au village en VTT afin d'y prendre un café ou simplement en randonnée;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

CONSIDÉRANT QUE ce groupe aimerait que la municipalité installe deux ponceaux ainsi que l'épandage de quelques voyages de gravier;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain est inondable, des travaux majeurs seraient nécessaires afin de rendre cette route carrossable;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'ont pas été projetés au budget 2013;

Il est proposé par Fernand Gagnon

QU'un accusé de réception soit envoyé au signataire de la lettre l'informant que leur demande ne fait pas partie des priorités en ce qui a trait aux travaux de voirie et que la municipalité n'est pas en mesure de faire des corrections sur le Sentiers des Pionniers compte tenu de l'étendu des travaux nécessaires.

ADOPTÉE

2013-05-457

DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES : REMPLACEMENT DU MOTEUR

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2013-04-414, il apert que le prix soumissionné n'incluait pas certaines pièces indispensables, nous avons donc obtenu une deuxième soumission pour un moteur assemblé par Hewitt incluant une garantie de six mois pour un montant de 8 960,11 \$ pour les pièces et 5 360,00 \$ pour la main d'oeuvre pour un total de 14 320,11 \$ avant les taxes;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil abroge la résolution 2013-04-414;

QUE ce Conseil approuve l'achat d'un moteur assemblé, pour la déchiqueteuse à branches, de la compagnie Hewitt au montant de 14 320,11 \$ taxes en sus tel que décrit dans leur soumission LB128-000004 en date du 23 avril 2013.

ADOPTÉE



2013-05-458

COALITION BARRAGE : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea est propriétaire du barrage Lafontaine (X0002893) de catégorie administrative «forte contenance » de classe C avec un niveau des conséquences « faible »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû déboursier un montant de 7 901.25\$ pour la réalisation d'une étude pour l'estimation du niveau de conséquence de rupture du barrage en juin 20102 et qu'une autre étude afin d'évaluer la sécurité du barrage doit être réalisé afin de répondre aux exigences du Règlement sur la sécurité des barrages (S-3.1.01,r.1) et que les coûts de cette étude de sécurité sont estimés à 10 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette étude il pourrait y avoir des travaux à effectuer sur le barrage et qu'advenant un bris au barrage, la municipalité de Blue Sea serait financièrement incapable de défrayer les coûts;

CONSIDÉRANT QU'il existe un deuxième barrage sur le territoire de Blue Sea (X0002893) appartenant à un propriétaire privé qui ne possède pas les ressources financières nécessaires pour répondre aux exigences de la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT la situation vécue par plusieurs municipalités, dont la municipalité de Dixville qui se retrouve dans l'obligation de démanteler ou de remettre en état des barrages désuets situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'en général, il est impossible pour les municipalités et les propriétaires privés d'assumer les coûts que représentent ces travaux;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea appuie la municipalité de Dixville dans sa demande visant à ce que le gouvernement du Québec modifie sa Loi sur la sécurité des barrages et son règlement d'application de manière à alléger la responsabilité des municipalités et des propriétaires privés en lien avec les ouvrages désuets, non dédié à la production d'électricité, nécessitant un démantèlement ou encore une remise en état.

ADOPTÉE



NOTE :

Invitation à l'assemblée générale de fondation d'un nouvel OSBL qui a pour mission la protection de l'eau dans la Vallée-de-la-Gatineau.

Le 4 mai 2013 à 10h au centre municipal de Cayamant

2013-05-459

ENTENTE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gracefield a fait parvenir leur résolution 2013-04-113 pour le renouvellement de l'entente relative à l'enlèvement des ordures et du recyclage dans le secteur nord du Lac Castor pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gracefield mettra à la disposition de ses citoyens de ce secteur des bacs pour le recyclage et pour les ordures;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'entente avec la Ville de Gracefield et accepte de prendre en charge la collecte des ordures et du recyclage pour 12 propriétés (îlot de bacs au même endroit où étaient situées les boîtes communes) tel que décrit sur le document préparé par le service de l'urbanisme de la ville de Gracefield;

QUE le montant à recevoir de la ville de Gracefield pour les services rendus est de 133,59 \$ pour les ordures et de 29,95 \$ pour le recyclage et ce, par propriétaire, pour l'année 2013.

ADOPTÉE

NOTE :

Projet pour l'environnement. Mélodie Henri et Ashley Matthews deux étudiantes de l'école primaire de Gracefield organiseront, avec l'aide de leurs parents et amis, une collecte de rebus le long du Chemin de Blue Sea Nord le 18 mai 2013.



NOTE :

Chemin du Lac-chez-Médée : Collecte des matières résiduelles
Dépôt de documents. Des démarches sont en cours avec le propriétaire du chemin afin de trouver un terrain d'entente permettant la collecte des matières résiduelles sur le chemin du Lac-chez-Médée.

2013-05-460

ALBATROS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau qui existe depuis 1980, accompagnent les personnes en fin de vie ainsi que leurs proches;

CONSIDÉRANT QU'Albatros Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir une demande de soutien financier;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accorde une aide financière de 100 \$ à l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2013.

ADOPTÉE

2013-05-461

CAMP LE TERRIER

CONSIDÉRANT QUE le Camp le Terrier offre des activités sur un site enchanteur bordant le lac Achigan, en pleine forêt;

CONSIDÉRANT QUE le Camp le Terrier offre un milieu dynamique où il est facile de développer un sentiment d'appartenance à un groupe et où la créativité permet à chaque enfant d'y trouver sa place et ainsi de se développer dans son intégralité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Camp le Terrier a fait parvenir une demande à la municipalité de soutenir les frais reliés à une semaine au camp pour un jeune au montant de 250\$ donnant ainsi l'expérience d'une vie à un enfant;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil soutienne les frais relatifs à la participation d'un jeune pour une semaine au Camp le Terrier, soit 250\$ advenant qu'un jeune dans le besoin de la municipalité de Blue Sea s'inscrive à cette activité. Le jeune devra avoir été identifié par une autorité compétente comme un enseignant.

ADOPTÉE

2013-05-462

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a comme objectif de sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société, en faisant connaître les réalités vécues par les personnes handicapées, afin de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT QUE pour sa cinquième année consécutive, le comité local de Jean Bosco souligne l'événement en offrant une panoplie d'activités et d'événement répartis sur plusieurs jours durant la Semaine;

CONSIDÉRANT QUE la population est aussi invitée à la grande première du film « MOI » avec tapis rouge : auteur, scénariste, comédiens, comédiennes et toutes les personnes ayant une limitation fonctionnelle figurants dans le film qui se tiendra samedi le 1^{er} juin 2013 au Centre des Loisirs de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée débutera par l'ouverture officielle de la semaine québécoise qui dévoilera la programmation des activités de la SQPH 2013 dans la Vallée de la Gatineau, suivi du film et d'une soirée dansante;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil appui les efforts déployés par le Centre Jean Bosco afin de souligner la Semaines québécoise des personnes handicapées, qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2013;

QUE ce Conseil accorde un montant de 200 \$ au programme « Adopte un athlète » en la personne de Jasmin Lavallée qui représentera la région lors des Olympiques qui se tiendront à Montréal au cours de l'été 2013.

ADOPTÉE



2013-05-463

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC ATTRIBUÉE À ALICIA-MAUDE GAUTHIER-POTVIN

CONSIDÉRANT QU'Alicia-Maude Gauthier-Potvin s'est vue recevoir la médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec pour la jeunesse (bronze) pour son remarquable engagement scolaire et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea encourage la jeunesse dans leur formation académique, au niveau social et dans leur plan de carrière ;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QU'une lettre de félicitations soit envoyée à Alicia-Maude Gautier-Potvin pour l'obtention de sa médaille.

ADOPTÉE

NOTE :

Projet « Blue Sea reçoit La Petite Séduction en 2013 » : spectacle de levée de fonds le 12 mai 2013 dès 13h30 à l'église mettant en spectacle des artistes de la municipalité.

NOTE :

Mont Morissette : concours de slogan

Date limite pour s'inscrire le 28 juin 2013. Le gagnant sera dévoilé lors de l'inauguration de la nouvelle tour le 20 juillet 2013 à 10h.



2013-05-464

MONT MORISSETTE : MODIFICATION AU CONTRAT POUR LA TOUR

CONSIDÉRANT QUE suite à l'octroi du contrat pour la construction d'une tour d'observation en bois par voie de résolution 2012-12-310;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre du 17 avril 2013 avec l'entrepreneur et le comité de construction, l'échéancier doit être modifié;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve la modification de l'article 1.3 du contrat entre Construction Telmosse et la municipalité de Blue Sea pour la construction d'une tour au Mont Morissette et change la date de fin des travaux du 15 juin 2013 au 28 juin 2013.

ADOPTÉE

NOTE :

Dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et l'élaboration de la politique familiale municipale (PFM), on demande à la population de bien vouloir remplir les questionnaires avant le 13 mai 2013 et de participer à la séance de consultation le 8 juin 2013 de 9h à midi au centre municipal. La séance sera suivie d'un repas gratuit dans le cadre de la Fête des Voisins.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE cette séance ordinaire du 6 mai 2013 soit ajournée (20h20)

ADOPTÉE

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE cette séance ordinaire du 6 mai 2013 soit reprise (20H30)

ADOPTÉE



NOTE:

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA CONSERVATION ET À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE L'OUTAOUAIS :

BLUE SEA ET L'OUTAOUAIS : NOS AÎNÉS SE SOUVIENNENT

Une rencontre sera tenue mercredi le 8 mai à 16 heures afin de discuter de cet item

2013-05-465

ASSOCIATION DES AMIS DU PRESBYTÈRE : PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2013-03-389 le conseil avait demandé qu'un protocole d'entente soit rédigé afin d'établir les obligations et les responsabilités de chacun en ce qui a trait à la gouvernance du presbytère;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte le protocole d'entente concernant le presbytère de Blue Sea entre la municipalité et l'Association des amis du presbytère tel que déposé;

QUE le maire Laurent Fortin et la directrice générale Josée Parsons soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2013-05-466

ASSOCIATION DES AMIS DU PRESBYTÈRE: DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des amis du Presbytère de Blue Sea est maintenant un organisme à but non lucratif (OBNL) reconnu par le gouvernement du Québec en date de 26 mars 2013.

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la vision 2025 de la Municipalité de Blue Sea qui veut, entre autre, mettre en valeur de façon durable la culture, le patrimoine et les attraits de la communauté, c'est à dire :



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

- Galerie d'art
- Information touristique
- Service internet
- Volet d'interprétation patrimoniale
- Jardin communautaire

CONSIDÉRANT QUE ce le comité sollicite une subvention de 5000 \$ pour l'année 2013 (un budget détaillé est annexé) dans le but de mettre en œuvre leur programmation qui sera lancée officiellement le 18 mai prochain dans le cadre de la « Journée porte ouverte – Le printemps est arrivé au Presbytère.»

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accorde un montant de 5 000 \$ à l'Association des amis du presbytère pour l'année 2013;

QUE des pièces justificatives ainsi qu'un bilan devront être déposés par l'Association à la fin de l'année.

ADOPTÉE

NOTE :

Invitation : le printemps est arrivé au presbytère
Journée porte ouverte le 18 mai 2013

NOTE :

Biblio : mettre fin au taxage et à l'intimidation

NOTE :

Biblio : concours l'écolo biblio

NOTE :

Biblio : cartes musées



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

2013-05-467

BIBLIO : ACHAT D'UNE ÉTAGÈRE

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat d'une étagère additionnelle pour un montant de 685.48 \$ plus les taxes tel que décrit sur la soumission SOUM011464 de la compagnie FD Jul.

ADOPTÉE

Période de questions de 20h50 à 20h55

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE cette séance ordinaire du 6 mai 2013 soit ajournée (21h00)

ADOPTÉE

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE cette séance ordinaire du 6 mai 2013 soit reprise (21h20)

ADOPTÉE

2013-05-468

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA CONSERVATION ET À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE L'OUTAOUAIS : BLUE SEA ET L'OUTAOUAIS : NOS AÎNÉS SE SOUVIENNENT

CONSIDÉRANT QUE l'Association des amis du Presbytère de Blue Sea ont présenté une demande à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais CRÉO dans le cadre du



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

programme de soutien à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine de l'Outaouais;

CONSDÉRANT QUE le projet proposé s'intitule : Blue Sea et L'Outaouais : nos aînés se souviennent;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la vision 2025 de la municipalité de Blue Sea qui veut, entre autre, mettre en valeur de façon durable la culture, le patrimoine et les attraits de la communauté;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil appuie la demande de subvention auprès de la CRÉO et offre toute sa collaboration possible dans la réalisation de ce projet en mettant à leur disposition les archives et les photographies historiques utiles.

ADOPTÉE

2013-05-469

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 mai 2013 soit close à 21h22.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière